

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FA 09/41/1
octobre 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES ADDITIFS ALIMENTAIRES

Quarante et unième session

Shanghai (Chine), 16-20 mars 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

La quarante et unième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires se tiendra au Grand Hyatt Shanghai, Jing Mao Tower, 88 Century Avenue, Pudong New Area, Shanghai, 200121 (Chine), du lundi 16 mars à 9 h 30 au vendredi 20 mars 2009

La réunion du Groupe de travail physique sur la Norme générale Codex pour les additifs alimentaires se tiendra, au même endroit, le samedi 14 mars 2009, de 9 heures à 18 heures

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/FA 09/41/1
2	Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex	CX/FA 09/41/2
3	Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-neuvième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA)	CX/FA 09/41/3 CX/FA 09/41/3 Add.1 (langue originale seulement)
4	Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex <u>Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)</u>	CX/FA 09/41/4
5(a)	Observations et informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/10-FA Partie B (points 9-12)	CX/FA 09/41/5 CX/FA 09/41/5 Add.1 (langue originale seulement)
5(b)	Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA (établi par la trente-neuvième réunion du CCFA)	CX/FA 09/41/5 Partie B
5(c)	Rapport du Groupe de travail électronique sur la NGAA - Observations	CX/FA 09/41/6 CX/FA 09/41/6 Add.1 CX/FA 09/41/6 Add.2 (langue originale seulement)

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
<u>Auxiliaires technologiques</u>		
6(a)	Avant-projet de Directives et principes régissant les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques (N14-2008) - Observations à l'étape 3	CX/FA 09/41/7 CX/FA 09/41/7 Add.1 CX/FA 09/41/7 Add.2 (langue originale seulement)
6(b)	Répertoire des auxiliaires technologiques, liste actualisée <u>Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires</u>	CX/FA 09/41/8
7	Propositions de modifications et/ou d'additions au Système international de numérotation des additifs alimentaires (réponses à la lettre circulaire CL 2008/10-FA, Partie B, point 13)	CX/FA 09/41/9 CX/FA 09/41/9 Add.1 (langue originale seulement)
8	<u>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</u> Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-neuvième réunion du JECFA - Observations	CX/FA 09/41/10 CX/FA 09/41/10 Add. 1 (langue originale seulement)
<u>Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA</u>		
9(a)	Propositions pour additions et/ou modifications à la liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la lettre circulaire CL 2008/26-FA)	CX/FA 09/41/11 CX/FA 09/41/11 Add.1 Rev (langue originale seulement)
9(b)	Propositions pour changement au texte de la lettre circulaire sur la Liste prioritaire d'additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (réponses à la lettre circulaire CL 2008/26-FA)	CX/FA 09/41/12 CX/FA 09/41/12 Add.1 (langue originale seulement)
<u>Documents de travail</u>		
10(a)	Document de travail sur le champ d'application de certaines catégories d'aliments de la NGAA	CX/FA 09/41/13
10(b)	Document de travail sur l'identification des problèmes et recommandations concernant la présentation incohérente des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits du Codex	CX/FA 09/41/14
10(c)	Document de travail sur les incohérences entre les noms des substances dans les <i>Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires</i> du Codex et dans le <i>Système international de numérotation des additifs alimentaires</i> - Observations	CX/FA 09/41/15 CX/FA 09/41/15 Add.1 CX/FA 09/41/15 Add.2 (langue originale seulement)
11	Autres questions et travaux futurs	

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
12	Date et lieu de la prochaine session	
13	Adoption du projet de rapport	

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document d'information sur la NGAA

[FA/41 INF-01](#)

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (Cote doc. CX/FA 09/41/1)

Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document CX/FA 09/41/1, comme ordre du jour de sa session.

Point 2 de l'ordre du jour: Questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex (Cote doc. CX/FA 09/41/2)

Le document CX/FA 09/41/2 est un document établi par le Secrétariat du Codex concernant des questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités et groupes spéciaux du Codex.

Point 3 de l'ordre du jour: Questions d'intérêt découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-neuvième réunion du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA) (Cote doc. CX/FA 09/41/3)

Le document CX/FA 09/41/3 est un document établi par la FAO et l'OMS concernant des questions découlant de la FAO et l'OMS et de la soixante-neuvième réunion du JECFA soumises au Comité pour information et mesures à prendre.

Point 4 de l'ordre du jour: Confirmation et/ou révision des concentrations maximales pour les additifs alimentaires et les auxiliaires technologiques dans les normes Codex (Cote doc. CX/FA 09/41/4)

Le document CX/FA 09/41/4 dresse les dispositions relatives aux additifs alimentaires et auxiliaires technologiques figurant dans les projets et avant-projets de normes de produits soumises par plusieurs comités du Codex au Comité sur les additifs alimentaires pour confirmation.

Norme générale Codex pour les additifs alimentaires (NGAA)

Point 5(a) de l'ordre du jour: Observations et informations soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/10 Partie B (points 9-12) (Cote doc. CX/FA 09/41/5)

À sa quarantième session, le CCFA est convenu :

- d'inclure les dispositions pour le sulfate de magnésium (SIN 518) dans le tableau 3 de la NGAA pour distribution et observations à l'étape 3 et de demander des propositions de nouvelles utilisations dans les catégories d'aliments citées dans l'Annexe du tableau 3 de la NGAA (ALINORM 08/31/12 par. 28);
- de solliciter des précisions sur la base des niveaux maximaux pour les lycopènes (SIN 160d(i), 160 d(iii)) inclus dans l'Annexe VI, partie 1 de son rapport (ALINORM 08/31/12 par. 63);
- de solliciter des précisions sur la base de référence de niveaux maximaux pour les additifs contenant de l'aluminium (SIN 523, 541(i), 541(ii), 554, 446, 559) inclus dans l'Annexe VI, partie 1 de son rapport ; et de demander la base de référence pour les phosphates d'aluminium sodique (SIN 541) inclus dans l'Annexe VI, partie 3 de son rapport, à savoir si les niveaux maximaux sont fondés sur l'aluminium ou le phosphate (ALINORM 08/31/12 par. 64);
- de solliciter un complément d'information concernant les projets et les avant-projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires figurant dans l'Annexe VI, partie 3 de son rapport (ALINORM 08/31/12, par. 77);

- de solliciter des observations sur de nouvelles propositions de dispositions relatives aux additifs alimentaires de la NGAA figurant dans l'Annexe VI, partie 1 de son rapport (ALINORM 08/31/12, par. 77);
- de solliciter des propositions de nouvelles dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les catégories d'aliments 02.2.2 « Matières grasses tartinables, matières grasses laitières tartinables et mélanges tartinables »; 06.8 « Produits à base de soja (à l'exclusion des épices et condiments à base de soja de la catégorie 12.9); 12.9 « Épices et condiments à base de soja »; et 12.10 « Produits protéiques autres qu'à partir de soja » et dans les sous-catégories associées (ALINORM 08/31/12, par. 80).

Les observations, informations et propositions sur les points ci-dessus soumises en réponse à la CL 2008/10-FA Partie B (points 9-12) figurent dans le document CX/FA 09/41/5.

Point 5 (b) de l'ordre du jour : Rapport du groupe de travail électronique sur la NGAA (établi par la trente-neuvième réunion du CCFA) (Cote doc. CX/FA 08/40/5 Partie B)

À sa quarantième session, le CCFA n'a pas disposé de suffisamment de temps pour considérer toutes les recommandations du groupe de travail électronique sur la NGAA, contenues dans le document CX/FA 08/40/5 Parties 1 et 2 ainsi que les observations présentes dans le document CX/FA 08/40/5 Add.1. Par conséquent, le Comité est convenu que le groupe de travail physique sur la NGAA, qui se devra se tenir immédiatement avant sa dernière réunion, considèrera également les recommandations qui n'ont pas été prises en compte à la session ainsi que les observations écrites correspondantes (ALINORM 08/31/12, par. 79-80).

Point 5(c) de l'ordre du jour: Rapport du groupe de travail électronique sur la NGAA (Cote doc. CX/FA 09/41/6)

À sa quarantième session, le CCFA est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par les États-Unis, chargé de préparer un rapport à distribuer pour observations et examen à sa prochaine session, qui contiendrait les recommandations relatives à l'adoption, la révision ou l'interruption sur: (i) les avant-projets et des projets de dispositions relatives aux additifs alimentaires dans la NGAA pour: les sels d'ammonium de l'acide phosphatique (SIN 442); la nisine (SIN 234); les sorbates (SIN 200-203); les sucroglycérides (SIN 474); les phosphates (338, 339(i-iii), 340(i-iii), 341(i-iii), 342(i-ii), 343(i-ii), 450(i-iii), 450(i-iii), 451(i-ii), 452(i-v), 452); le citrate de stéaryle (SIN 484); la bêta-cyclodextrine, (SIN 459); le gallate de propyle (SIN 310); les esters d'ascorbyle (SIN 304, 305); et les p-hydroxybenzoates (SIN 214, 218); et (ii) les dispositions relatives à l'aspartame-acésulfame (SIN 962) par souci de cohérence avec les dispositions relatives à l'aspartame (SIN 951) et à l'acésulfame potassium (SIN 950) (ALINORM 08/31/12 par. 78). Les observations sur le rapport du groupe de travail électronique sur la NGAA figurent au document CX/FA 09/41/6 Add.1.

À sa quarantième session, le CCFA est par ailleurs convenu d'établir un groupe de travail physique sur la NGAA, sous la présidence des États-Unis, qui se réunira juste avant sa prochaine session et qui examinera les réponses au document CL 2008/10 Partie B (points 9-12); les observations du groupe de travail électronique (établi par le CCFA, à sa trente-neuvième session) qui n'ont pas été prises en considération par le CCFA, lors de sa quarantième session; et le rapport du groupe de travail électronique sur la NGAA (établi par la quarantième session du CCFA). Les observations du groupe de travail physique seront présentées à la séance plénière.

Auxiliaires technologiques

Point 6(a) de l'ordre du jour: Avant-projet de Directives et principes régissant les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques (N14-2008) (Cote doc. CX/FA 09/41/7)

À sa quarantième session, le CCFA est convenu de transmettre le descriptif de projet pour l'élaboration des directives et principes régissant les substances utilisées en tant qu'auxiliaires technologiques à la soixante et unième session du Comité exécutif pour examen critique et à la trente-et-unième session de la Commission pour approbation en tant que nouveaux travaux. Le Comité est par ailleurs convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par l'Indonésie, qui sera chargé de préparer un avant-projet de directives et de principes pour distribution à l'étape 3, sous réserve d'approbation de la Commission à sa trente-et-unième session, et examen ultérieur à sa prochaine session du Comité (ALINORM 08/31/12, par 132-133 et Annexe XI). À sa trente et unième session, la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2008) a approuvé l'élaboration de directives et principes tel que proposé par le CCFA (ALINORM 08/31/REP, par. 92 et Annexe X). Les observations à l'étape 3 figurent au document CX/FA 09/41/7 Add.1.

Point 6(b) de l'ordre du jour: Répertoire des auxiliaires technologiques, liste actualisée (Cote doc. CX/FA 09/41/8)

À sa quarantième session, le CCFA a accepté l'aimable offre de la délégation néo-zélandaise de préparer une version actualisée du répertoire pour inclure les décisions pertinentes du Comité, l'information nouvelle fournie par le document CRD 14, l'information fournie par les membres et les observateurs et les références actualisées, conformément à la version en ligne du recueil des spécifications du JECFA, pour examen à sa prochaine session (ALINORM 08/31/12, par. 137).

Système international de numérotation (SIN) des additifs alimentaires

Point 7 de l'ordre du jour: Propositions de modifications et/ou d'additions au Système international de numérotation des additifs alimentaires (réponses à la CL 2008/10-FA, Partie B point 13) (Cote doc. CX/FA 09/41/9)

À sa quarantième session, le CCFA est convenu que les propositions relatives aux modifications/additions au système de numérotation international seraient requises par une lettre circulaire (ALINORM 08/31/12, par. 153). Les propositions, soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/10-FA Partie B point 13, figurent au document CX/FA 09/41/9.

Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires

Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-neuvième réunion du JECFA (Cote doc. CX/FA 09/41/10)

Le document fait référence aux normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires découlant de la soixante-neuvième réunion du JECFA (Rome, Italie, 17-26 juin 2008). Le rapport concis est disponible (en anglais seulement) aux adresses http://www.fao.org/ag/agn/agns/files/jecfa69_final.pdf (site web FAO JECFA) et <http://www.who.int/ipcs/food/jecfa/summaries/en/index.html> (site web OMS JECFA). Les normes (en anglais seulement) seront disponibles sur la version en ligne du Répertoire des normes pour les additifs alimentaires au: <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-additives/search.html> et sur la base de données sur les spécifications concernant les aromatisants à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/ag/agn/jecfa-flav/search.html>). Les observations figurent au document CX/FA 09/41/10 Add. 1.

Liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA

Point 9(a) : Propositions pour additions et/ou modifications à la liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (Cote doc. CX/FA 09/41/11)

Les propositions pour additions et/ou modifications à la liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA, soumises en réponse à la CL2008/26-FA, figurent au document CX/FA 09/41/11.

Point 9(b): Propositions pour changement au texte de la lettre circulaire sur la Liste prioritaire d'additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA (Doc. Ref. CX/FA 09/41/12)

À sa quarantième session, le CCFA a noté que le groupe de travail intra session n'avait pas eu suffisamment de temps pour examiner la proposition soumise par la délégation américaine de modifier le point 8 du « formulaire destiné à fournir l'information sur l'additif à évaluer par le JECFA » (indiquant si une substance a été approuvée à l'emploi dans deux pays ou plus), actuellement joint en tant qu'Annexe 2 de la lettre circulaire qui sollicite la soumission d'observations sur la liste prioritaire des additifs alimentaires proposés pour évaluation par le JECFA. Le Comité a souscrit à la recommandation du groupe de travail de demander des observations concernant le texte de la lettre circulaire, en particulier sur le point 8. Les réponses seraient examinées par le groupe de travail intra session à établir lors de la quarante-et-unième session du CCFA (ALINORM 08/31/12, par. 172). Les propositions soumises en réponse à la lettre circulaire CL 2008/26-FA figurent au document CX/FA 09/41/12.

Document de travail

Point 10(a) de l'ordre du jour: Document de travail sur le champ d'application de certaines catégories d'aliments de la NGAA (Cote doc. CX/FA 09/41/13)

À sa quarantième session, le CCFA a noté que le groupe de travail physique n'avait pas pu obtenir un consensus sur les dispositions relatives aux additifs alimentaires contenues dans la catégorie d'aliments 16.0 « Aliments composites - aliments n'entrant pas dans les catégories 01-15 » en raison de l'incertitude liée au champ d'application des produits inclus dans cette catégorie. Il a également noté le besoin d'apporter des précisions sur la nature des produits inclus dans la catégorie d'aliments 5.1 « Produits cacaotés et à base de chocolat, y compris les produits d'imitation et les succédanés du chocolat » et les sous-catégories correspondantes; sur l'emploi des colorants dans les produits inclus dans la catégorie d'aliments 8.1 « Viande fraîche, volaille et gibier compris » et dans la catégorie d'aliments 1.2.1.1 « Laits fermentés (nature, non traités thermiquement après fermentation) ». A cette fin, il est convenu d'établir un groupe de travail électronique, sous la présidence des Etats-Unis d'Amérique, chargé de préparer un document de travail qui contiendrait une description complète des propositions visant à résoudre ces problèmes pour examen à sa quarante-et-unième session (ALINORM 08/31/12, par. 73).

Point 10(b) de l'ordre du jour: Document de travail sur l'identification de problèmes et recommandations concernant la présentation incohérente des dispositions relatives aux additifs alimentaires dans les normes de produits du Codex (Cote doc. CX/FA 09/41/14)

À sa quarantième session, le CCFA est convenu sur le besoin de résoudre les problèmes d'incohérences dans la présentation des dispositions relatives aux additifs alimentaires contenues dans les normes de produits du Codex ainsi autres problèmes afin de faciliter le processus d'intégration des dispositions relatives aux additifs alimentaires des normes de produits dans la NGAA. Après discussion, le Comité est convenu de demander à la Suisse de préparer un document de travail mieux ciblé identifiant les problèmes avec précision et contenant des recommandations concrètes, qui prendrait en compte le document CX/FA 08/40/7 ainsi que les recommandations contenues dans le document CX/FA 07/39/6, pour examen lors de la prochaine session du Comité et une référence subséquente à la Commission par le biais du Comité exécutif à titre d'indication supplémentaire, selon le cas (ALINORM 08/40/12, par 97-103).

Point 10(c) de l'ordre du jour: Document de travail sur les incohérences entre les noms des substances dans les Normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires du Codex et dans le Système international de numérotation des additifs alimentaires (Cote doc. CX/FA 09/41/15)

À sa quarantième session, le CCFA a examiné le rapport du groupe de travail électronique sur l'identification des incohérences entre les noms des substances contenues dans les *Spécifications d'identité et de pureté pour les additifs alimentaires* du Codex et celles contenues dans le *Système International de numérotation des additifs alimentaires* et a pris des décisions sur un certain nombre de recommandations. En raison des contraintes de temps, le Comité n'a pas pu examiner les substances restantes et les recommandations correspondantes. Par conséquent, il est convenu d'établir un groupe de travail électronique, dirigé par le Danemark pour examiner ces substances et préparer des recommandations plus spécifiques pour distribution et observations et pour examen lors de sa prochaine session (ALINORM 08/40/12, par. 154-159). Les observations relatives au document ci-dessus sont regroupées dans le document CX/FA 09/41/15 Add. 1.

Point 11 de l'ordre du jour: Autres questions et travaux futurs

Le Comité débattera des problèmes soulevés au point 1 de l'ordre du jour, ainsi que d'autres questions et/ou propositions de travaux futurs.

Point 12 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine session

Le Comité sera avisé des propositions de date et lieu pour la prochaine session.

Point 13 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

Conformément à l'article X.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Comité adoptera le rapport de sa quarante et unième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat du Codex.